

PETR DE LA BANDE RHENANE NORD

DELIBERATION DU BUREAU N°2025-48 SEANCE DU 22 JANVIER 2025

Désignation d'un secrétaire séance

L'an deux mille vingt cinq, le vingt deux janvier à dix sept heures, le Bureau du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Seltz sous la présidence de Monsieur Serge SCHAEFFER

Membres présents

Hubert HOFFMANN, Christiane HUSSON, Jacky KELLER, Serge SCHAEFFER, Camille SCHEYDECKER Jean-Louis SITTER et Pascal STOLTZ

Membres excusés

Denis HOMMEL, Michel LORENTZ, Raymond RIEDINGER, Bernard HENTSCH

Autre personne présente

Sylvie GREGORUTTI

Conformément à l'application de l'article L2121-23 du CGCT en vigueur depuis le 1er juillet 2022, les délibérations sont signées à la fois par l'exécutif et le ou les secrétaires de séance. A ce titre, le Bureau syndical nomme au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

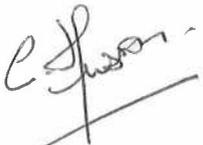
VU l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

VU le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 apportant des modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Décision

Le Bureau, sur proposition du Président, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** Christiane HUSSON comme secrétaire de séance.

Secrétaire de séance Christiane HUSSON 	Président Serge SCHAEFFER 
---	--

